

## FICHE PROGRAMME

<b>Titre du programme</b>	Prise en charge de l'accident de travail et de la maladie professionnelle
<b>Catégorie professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Toutes spécialités</li> </ul>
<b>Orientations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Renforcer la prévention et la promotion de la santé</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération entre médecin du travail et médecin traitant.</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Médecin spécialisé en médecine générale</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque et pathologies liés au travail.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Méthodes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>Pédagogique ou cognitive :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...).</li> </ul> </li> <li>➤ <b>Analyse des pratiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Mode d'exercice du participant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Libéraux</li> <li>➤ Salariés en centres de santé conventionnés</li> <li>➤ Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux</li> <li>➤ Autres salariés (y compris hospitaliers)</li> </ul>
<b>Durée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1 Journée, soit 7 heures présentielles</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p><b>Objectifs généraux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Caractériser les différentes procédures pour faire reconnaître un accident de travail.</li> <li>➤ Favoriser une coordination avec les autres intervenants pour prévenir, accompagner et clôturer un accident de travail et une maladie professionnelle.</li> <li>➤ Être en capacité d'identifier une maladie professionnelle, la déclarer et en assurer le suivi.</li> </ul> <p><b>Objectifs pédagogiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Identifier les procédures administratives pour faire reconnaître un accident de travail.</li> <li>➤ Décrire les étapes du suivi d'un accident de travail (certificat médical initial et final descriptif et prolongation).</li> <li>➤ Faciliter la clôture d'un accident de travail (guérison, consolidation) et en connaître les conséquences.</li> <li>➤ Identifier les populations à risques professionnels.</li> <li>➤ Identifier les autres intervenants dans la reconnaissance et le suivi d'une maladie professionnelle.</li> <li>➤ Distinguer les procédures pour reconnaître une maladie professionnelle.</li> </ul>
<b>Pré requis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Néant</li> </ul>
<b>Résumé</b>	<p>Le nombre d'accident de travail est en baisse constante depuis 1950, il a été diminué de plus d'un tiers dans les trente dernières années mais reste un problème majeur de santé publique.</p> <p>Par ailleurs, le nombre des maladies professionnelles reste en augmentation toutefois, ce risque est notoirement sous-évalué du fait de multiples facteurs</p> <p>Cette sous-évaluation des maladies professionnelles a un coût tant en terme de santé qu'en terme d'économie.</p>

	<p>Parmi ces maladies professionnelles, les troubles musculo-squelettiques (TMS) occupent une place importante</p> <p>Les médecins traitants sont régulièrement confrontés aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Le rôle qu'ils ont à jouer tout au long de cet épisode de la vie de l'employé est crucial. De la première constatation au suivi, du traitement à la consolidation avec séquelles ou à la guérison, le médecin intervient à tous les stades de la procédure.</p> <p>Le médecin traitant a un rôle majeur dans le dépistage de pathologies liées au travail, il exerce ce rôle en collaboration avec le médecin du travail.</p> <p>La prévention des maladies professionnelles nécessite une bonne connaissance des conséquences de l'activité professionnelle sur la santé des travailleurs. Tout médecin doit déclarer tout symptôme d'imprégnation toxique ou toute maladie qui, à son avis, présente un caractère professionnel.</p> <p>Cette fonction de dépistage et de repérage des pathologies liées au travail ne peut s'exercer que si le médecin possède le savoir nécessaire pour rechercher les signes évocateurs de ces pathologies.</p>
<p><b>Concepteur du programme</b></p>	<p>➤ Dr Jaques GRICHY</p>
<p><b>Nombre de participant maxi par session :</b></p>	<p>➤ 47</p>